Projet de classement au titre des Réserves naturelles régionales — BILAN DE LA CONSULTATION

“ Collines sèches du Bischenberg, de l’Immerschenberg et du Holiesel ”

Communes de Bischoffsheim, d’Obernai et de Rosenwiller
(Bas-Rhin)

Une Réserve naturelle régionale correspond à un statut juridique de protection forte et des moyens de gestion attribués par la Région à des sites présentant une biodiversité ou géodiversité exceptionnelle pour une durée définie ou illimitée.

Date de réalisation du document : janvier 2024
Projet financé par le FEDER et la Région Grand Est

Préambule

Dans l'objectif de renforcer son action de préservation de la biodiversité, la Région Grand Est a décidé de porter la création d'une réserve naturelle régionale (RNR) supplémentaire. Ce site, au faciès typique des pelouses sèches sous-vosgiennes, fait partie des richesses naturelles de la région, qu'il convient de conserver face aux diverses pressions qui peuvent s'exercer à son encontre.

Conformément à l'article L.332-2-1 du Code de l'environnement, le projet de création de la réserve naturelle régionale des collines sèches du Bischenberg, de l'Immerschenberg et du Holiesel a été soumis à consultation afin de recueillir l'avis du public.

Une publication légale a annoncé l'ouverture de la consultation dans les journaux régionaux Des nouvelles d'Alsace et Les Affiches d'Alsace et de Lorraine le 14 avril 2023.

Les avis et observations sur le projet ont pu être formulés du 17 avril au 26 septembre 2023 :

- Directement sur la page internet https://www.grandest.fr/consultationRNR/ via les formulaires prévus à cet effet ;
- Par courrier adressé à :

  Région Grand Est
  Direction de l'eau, de la biodiversité et du climat
  1 place Adrien Zeller
  BP 91006
  67070 STRASBOURG Cedex

La Région Grand Est a également sollicité en parallèle l'avis des collectivités territoriales concernées, de la Préfecture de Région et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), ainsi que celui de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Tel que prévu à l'article L.332-2-1 II du Code de l'environnement, le bilan de la consultation du public et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet de création de la RNR ou des raisons qui ont conduit à son maintien doivent faire l'objet d'une publication par voie électronique sur le site de la Région et ce pour une durée de trois mois.

Consultation du public

La Région Grand Est a été destinataire de 222 contributions sur la plateforme internet. Aucune contribution n'a été reçue par courrier.

	Favorable	Défavorable	Neutre
Particulier	206	1	1
Association	11	0	0
Autre	3 (*Particuliers*)	0	0

Chez les particuliers, de nombreux avis favorables, de même que l'unique avis défavorable, n'étaient pas étayés de commentaires (139 contributions sans commentaire). Les avis favorables qui l'étaient, faisaient quant à eux état de l'importance de la préservation du site, de sa faune et de sa flore, notamment face à la crise de la biodiversité, au changement climatique, à l'urbanisation ou la viticulture, mais également l'importance de faire découvrir le site au public en en respectant la sensibilité. Quatre avis ont souligné l'intérêt d'étendre le projet, ou de classer en une autre réserve, d'autres entités des collines sèches, en citant spécifiquement le Mont National à Obernai et le Wumberg à Gresswiller. L'unique avis neutre de particulier questionne le manque d'ambition du projet, lui reprochant de ne préserver que ce qui l'est déjà, la plupart des zones

appartenant aux communes et faisant l'objet de baux emphytéotiques, et déplore de n'avoir intégré l'espace naturel sensible et les reliquats de vergers dans le périmètre de projet.

Du côté des associations de protection de la nature, la Ligue pour la protection des oiseaux d'Alsace, Alsace Nature, BUFO et IMAGO sont toutes favorables à la création de la RNR et à leur intégration au comité consultatif. Cependant, elles regrettent que ne soient pas intégrées la partie sommitale du Mont National propriété de la ville d'Obernai, ainsi que les parcelles acquises au Bischenberg dans le cadre de la politique Espaces naturels sensibles de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Elles considèrent que ce serait une plus-value cohérente pour la protection des pelouses sèches du secteur, et recommandent la mise en place d'un périmètre de protection qui les intègre, ou une extension de la RNR dans un avenir proche de façon prioritaire.

L'association BUFO — association pour l'étude et la protection des reptiles et amphibiens d'Alsace — regrette de plus le manque de descriptif sur les reptiles dans le dossier (au moins deux espèces présentes) et souligne le besoin d'étude sur le Crapaud vert dans le secteur. Elle ajoute qu'il parait nécessaire de maintenir les corridors écologiques entre les entités de la réserve.

Le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace est favorable à la création de la RNR. De même pour la Société botanique d'Alsace qui souligne le patrimoine naturel remarquable du site.

Les clubs vosgiens de Rosheim et d'Obernai, qui assurent l'entretien de sentiers sur les sites, expriment un avis favorable au projet et confirment vouloir y participer, pour la protection et la mise en valeur par une communication unifiée sur les collines calcaires.

Parmi les autres usagers du site, les adjudicataires de chasse d'Obernai et de Rosenwiller ont répondu favorablement au projet et à leur intégration au comité consultatif. L'adjudicataire de chasse de Bischoffsheim ne devrait pas renouveler son bail en 2024.

Enfin, le président du syndicat viticole de Rosheim/Bischoffsheim s'est également exprimé en faveur du projet et à l'intégration du comité consultatif, suite à quelques échanges sur les parcelles en appellation d'origine contrôlée, sur des questions d'accès aux parcelles viticoles avoisinantes, sur la poursuite de l'utilisation d'effaroucheurs dans les mêmes vignes, et sur l'importance de la poursuite de l'activité de chasse face aux dégâts de gibiers sur les vignes.

Consultation des acteurs institutionnels

Structure	Avis/Remarques
Préfecture de Région	Courrier de réponse en date du 31/01/2024 Avis favorable Indication des servitudes d'utilités publiques site inscrit, périmètre de protection de captage et monuments historiques. Indication de l'absence de grand projets d'aménagements ou d'autre projet d'aire protégée.
Collectivité européenne d'Alsace	Courrier en réponse en date du 25/01/2024 Avis non exprimé Réserves émises quant à la plus-value du projet par rapport à l'ENS du Bischenberg. Souhait d'une clarification sur les moyens accordés et d'une concertation entre les opérations de valorisation à mener.
Communauté de communes des Portes de Rosheim	*Sans réponse — vaut avis favorable*
Communauté de communes du Pays de Sainte-Odile	*Sans réponse — vaut avis favorable*
Commune de Bischoffsheim	Courrier de réponse en date du 07/08/2023

	Avis non exprimé clairement, mais a priori favorable avec demandes de: - Modification de périmètre sur la parcelle n°57 section 9 - Modification de l'article du règlement relatif à la chasse, sur le volume de maïs en agrainage d'appât, pour passer de 1L/jour à 5L/3 jours - Modification des articles du règlement relatifs à la circulation des personnes et des véhicules, pour l'accès des agents communaux
Commune de Rosenwiller	*Sans réponse — vaut avis favorable*
Ville d'Obernai	Avis favorable en date du 14/08/2023 — sans demande spécifique
Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature	*Sans réponse — vaut avis favorable*
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	Avis favorable en date du 25/07/2023 Suite à la Commission territoriale Est du 11/05/2023 Recommandations : - Viser une libre évolution définitive de la chênaie pubescente du Bischenberg et non limitée à la durée d'un aménagement sylvicole ; - Mettre en place des dispositifs permettant d'éviter l'accès aux engins motorisés des pelouses de la colline du Holiesel à Rosenwiller et y gérer la fréquentation humaine ; - Veiller à compléter les connaissances sur d'autres compartiments biologiques encore peu étudiés, notamment la fonge, les coléoptères, les arachnides, … ; - Dans le futur, prévoir une extension de la RNR vers toutes les nouvelles parcelles qui passeront sous maîtrise foncière ou d'usage ; - Prévoir un plan de gestion commun (ou a minima partagé si des considérations d'acteurs interviennent) entre les terrains de la RNR et ceux qui seront acquis dans le cadre de l'ENS du Bischenberg

Réponse à la consultation

Soutenue par ces nombreux retours positifs, la Région Grand Est classera ce site exceptionnel en réserve naturelle régionale. Quelques ajustements sont opérés dans le dossier de classement suite aux retours :

- ✓ modification du périmètre proposé au classement en réserve pour permettre le retrait d'une partie de la parcelle n°57 section 9 à Bischoffsheim ;
- ✓ modification du règlement relatif à la chasse pour tenir compte de la pratique spécifique de la chasse à l'arc qui pourrait de se mettre en place au Bischenberg, ainsi que des volumes jugés nécessaire à la pratique de la chasse à poste fixe par agrainage d'appât ;
- ✓ modification du règlement relatif à la circulation des personnes et des véhicules pour y intégrer une dérogation pour les agents communaux et les propriétaires et ayants droits ;
- ✓ ajout de la carte de circulation des véhicules au projet de règlement ;
- ✓ quelques corrections de données écologiques et de formulation du règlement.

S'assurant ainsi dès aujourd'hui de la pérennité du bon état écologique des parcelles classées, la Région accueillera positivement l'intégration de nouvelles parcelles au périmètre actuel lorsque l'opportunité se présentera, d'autres propriétaires n'ayant pas souhaité classer leurs propriétés à ce jour. Elle mènera alors la procédure d'extension adéquate au moment opportun. Les recommandations de gestion et d'amélioration des connaissances formulées par le CSRPN seront prises au compte au mieux dans le plan de gestion de la future réserve. La libre-évolution de la forêt est quant à elle bien assurée par le projet de règlement.

Merci pour votre participation !